

Rapport annuel

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés



Année 2018

Table des matières

1 - PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU SMITED ET DE SES INSTALLATIONS	3
1.1 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE EN CHARGE DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS DES DEUX-SEVRES.....	3
1.1.1 Composition de la collectivité en 2018	3
1.1.2 Compétences exercées par le SMITED.....	3
1.2 ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS & ASSIMILES	4
1.2.1 Evénements 2018	4
1.2.2 Données communes et chronologie entre le rapport annuel des EPCI de collecte et celui du Smited	4
1.2.3 Organisation générale du service public de collecte des déchets ménagers	5
1.2.4 Organisation générale du service public de traitement des déchets ménagers	5
1.3 INVENTAIRE, CAPACITES ET MODE D'EXPLOITATION DES MOYENS DONT DISPOSE LE SMITED POUR ACCOMPLIR LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS.....	6
1.3.1 Les stations de transfert	6
Le quai de transfert de Loubeau-Melle.....	6
Le quai de transfert de Ste Eanne-St Maixent	6
Le quai de transfert de La Loge.....	7
1.3.2 Les moyens de transport	7
1.3.3 L'usine de tri mécano biologique (TMB) de Champdeniers	7
1.3.4 L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de La Loge, commune de Coulonges Thouarsais	8
1.3.5 L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux SITA Centre Ouest, commune d'Amailloux	8
1.4 SYNOPTIQUE PRESENTANT LES FLUX 2018 DE DECHETS MENAGERS TRAITES PAR LE SMITED (DANS SES EQUIPEMENTS ET EQUIPEMENTS PRIVES)	9
2 - DEUXIEME PARTIE – INDICATEURS FINANCIERS.....	11
2.1 MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES	11
2.1.1 Marchés de travaux :	11
2.1.2 Marchés de fournitures :	11
2.1.3 Marchés de services :	12
2.2 TABLEAUX DE BORD FINANCIERS	13
2.2.1 Montant annuel global des dépenses.....	13
2.2.2 Ratios	13
2.3 LES COÛTS DU SERVICE SELON LA METHODE COMPTA COÛTS.....	15
2.3.1 - Structure du coût par poste de charges	15
2.3.2 - Structure du coût par poste de produits	15
2.3.3 - Les coûts aidés en €HT/tonne des flux	15
3 TROISIEME PARTIE : VOLET SOCIAL	18
3.1 L'EMPLOI ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL	18
3.1.1 Emplois	18
3.1.2 Mouvements.....	18
3.1.3 Formations.....	18
3.1.4 Volume horaire travaillé	18
3.1.5 Travailleurs handicapés	18
3.1.6 Accidents du travail et de trajet.....	18
3.2 CREATION D'UNE REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE	18

1 - PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU SMITED ET DE SES INSTALLATIONS

1.1 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE EN CHARGE DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS DES DEUX-SEVRES

Le SMITED est un syndicat de coopération intercommunale qui rassemble les communes des Deux Sèvres, excepté les 42 adhérentes à l'agglomération niortaise, dans le cadre du traitement de la fraction résiduelle des déchets ménagers collectés par ses adhérents.

Le SMITED a été créé en 2000 afin d'élaborer un schéma de gestion des déchets ménagers en cohérence avec les orientations du Plan Départemental. La filière séparation, préparation, stabilisation a été unanimement retenue par ses membres et concrétisée dès mi 2008 par la mise en service de son usine de tri mécano biologique capable de prétraiter 60 000 tonnes de déchets par an.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le SMITED compte 7 collectivités adhérentes, l'agglomération du Bocage Bressuirais ayant adhéré à cette date. Le reste du territoire du département est regroupé autour de la ville de Niort et constitue la Communauté d'Agglomération de Niort qui assure pour sa part l'intégralité des opérations de collecte et de traitement des déchets. Le périmètre originel est ainsi reconstitué en matière de volume d'activité.

Début 2017 aura été marqué par la signature formelle d'un accord participatif de la CAN sous forme de convention d'entente pour l'intégration de la Communauté de Communes du Plaine de Courance et de la Commune de Germond anciennement bénéficiaires des services du SMITED sous couvert de leurs syndicat intercommunaux de rattachement respectifs.

L'exercice 2018 a été marqué par une affectation importante d'une partie de l'excédent en travaux de gros entretien au TMB et à la constitution de provisions semi-budgétaires. Les investissements ont été réduits au minimum nécessaire sur l'exercice dans l'attente de la reconfiguration de l'usine, le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage ayant été lancé fin 2017.

1.1.1 Composition de la collectivité en 2018

Le SMITED est constitué de 1 syndicat intercommunal, 5 communautés de communes et 2 agglomérations dont 1 sous convention d'entente :

- le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et du Sud Gâtine,
- la Communauté de Communes du Mellois en Poitou,
- la Communauté de Communes Val de Gâtine,
- la Communauté de Communes du Pays Thouarsais,
- la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine,
- la Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet,
- La Communauté d'Agglo du Bocage Bressuirais .

La Communauté d'Agglomération du Niortais bénéficie des prestations sous couvert d'une convention d'entente à hauteur de 4800 tonnes de déchets à traiter par an jusqu'en 2021 inclus.

1.1.2 Compétences exercées par le SMITED

Le Syndicat a pour objet le traitement des déchets ménagers et assimilés. Les opérations de collecte sont assurées par les adhérents.

Les opérations de traitement concernent :

- Les opérations de transfert et de transport des déchets non valorisés après collecte,
- Les opérations de préparation et de séparation des ordures résiduelles réceptionnées sur les installations gérées par le syndicat et dont l'objectif principal est de réduire la masse de déchets résiduels à enfouir,

- Les opérations de traitement final y compris la valorisation des fractions préparées et séparées par lui ou apportées directement sur une installation gérée par le syndicat.

Le SMITED a compétence pour la construction et la gestion des installations de traitement de ces déchets. Il effectue toutes les études préalables à la réalisation des investissements nécessaires à l'exercice de ses compétences.

Il assure la gestion de ses équipements soit en régie directe, soit en régie dotée de l'autonomie financière créée par le Comité Syndical. Le 23 novembre 2018, les élus du SMITED ont décidé la création d'une régie à autonomie financière pour le TRAITEMENT des DECHETS à partir du 1^{er} janvier 2019, les services fiscaux ayant confirmé la poursuite de l'activité en tant qu'établissement public industriel et commercial assujéti à la TVA.

Les installations de traitement exploitées antérieurement par une collectivité adhérente sont reprises par le Syndicat avec son accord, pour une exploitation conforme à la législation en vigueur.

Par ailleurs, le SMITED s'est engagé dans la mise en œuvre du Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire. Quatre bassins de vie regroupant 150000 habitants sont parties prenantes dans la démarche et préparent des plans d'actions à la faveur de la réduction des déchets et de l'économie circulaire. La concrétisation des différentes réflexions territoriales s'est traduite par la signature d'un contrat d'objectif déchets et économie circulaire avec l'ADEME en 2018.

1.2 ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS & ASSIMILES

1.2.1 Evénements 2018

Le Centre de Tri Mécano Biologique de Champdeniers exploité en régie directe, a fait l'objet d'importants travaux visant à maintenir les équipements en bon état de fonctionnement. La réalisation de travaux de reconfiguration du procédé a fait l'objet d'une étude début 2018 par le cabinet Naldéo, pour une réalisation et mise en service 2020-2021. En effet, l'orientation de la préparation des déchets vers les filières combustibles préparés et affinés, issus des déchets est une voie incontournable à court terme malgré le manque de débouchés actuels. Aujourd'hui, seules les cimenteries sont habilitées à incinérer le Combustible solide de récupération (CSR).

Les quais de transfert sont exploités de manière rationnelle et remis en état lorsque nécessaire. Cependant, suite à un incendie, le 1^{er} juillet 2018 ; la DREAL a dressé procès-verbal pour carence dans l'exploitation du site de Loubeau. En effet, le retard pris dans le « déménagement » vers le site de la déchèterie du Mellois a laissé se dégrader certaines installations et la DREAL a contraint le SMITED à une réhabilitation du site en urgence sous peine de fermeture. Un crédit de 300 000 € a donc été voté pour cette opération et le projet de construction d'un nouveau quai est ajourné.

Le quai de Ste Eanne a été revisité et les aménagements adaptés au réel besoin du SMITED en 2017. Le maintien d'une activité de transfert sur ce site a été mis à l'étude car les faibles tonnages transférés depuis ce site posent la question de sa nécessité. Les élus ont donc décidé de mettre fin à la mise à disposition du site et de le restituer au SMC au 1^{er} janvier 2019.

L'exploitation de l'unité de broyage et de fabrication de CSR confirme tout l'intérêt de cette filière à développer.

Des moyens techniques ont été mis en place fin juin 2017 pour permettre un raffinage du CSR et obtenir ainsi un produit de meilleure qualité. L'exploitation à taille industrielle ont repris début 2018. La question du management et de l'organisation du travail au sein de l'usine de TMB a fait l'objet d'une consultation lancée fin 2017. Le management technique et humain par voie de marché de prestation a été confié à la COVED pour pallier le déficit de compétence interne.

1.2.2 Données communes et chronologie entre le rapport annuel des EPCI de collecte et celui du Smited

Les EPCI en charge de la collecte peuvent utiliser la partie commune relative aux modes de traitement de leurs déchets.

Les tonnages de déchets collectés concernés par la filière de traitement doivent être en cohérence avec ceux reçus par l'EPCI de traitement.

Afin d'apporter un maximum de transparence dans la continuité de la filière de gestion des déchets ménagers, l'EPCI de collecte est invité à identifier les tonnages confiés à l'EPCI de traitement de manière cohérente. (ex : la collectivité X collecte 1000 t de déchets dont 650 sont confiés à l'EPCI de traitement Y, les 350 restant sont traités par l'EPCI Z ; la cohérence doit permettre de tracer le flux X collecté au travers des rapports annuels des EPCI de traitement Y et Z).

La méthode compta-couts doit permettre d'aboutir à cette cohérence.

1.2.3 Organisation générale du service public de collecte des déchets ménagers

La collecte des déchets ménagers est organisée par les collectivités adhérentes au SMITED.

L'organisation, la fréquence, la définition du service rendu aux usagers, relèvent de la compétence de celles-ci.

Le SMITED intervient en aval des collectes tant au niveau du transport que du traitement.

Les rapports annuels dressés par chacune des collectivités retracent la qualité et le coût de chaque service public géré dans chacun des territoires.

Il appartient à chaque collectivité d'exposer ses résultats et d'intégrer les données de traitement à son propre rapport annuel.

Le SMITED assure le traitement et l'élimination des tout venants de déchèterie.

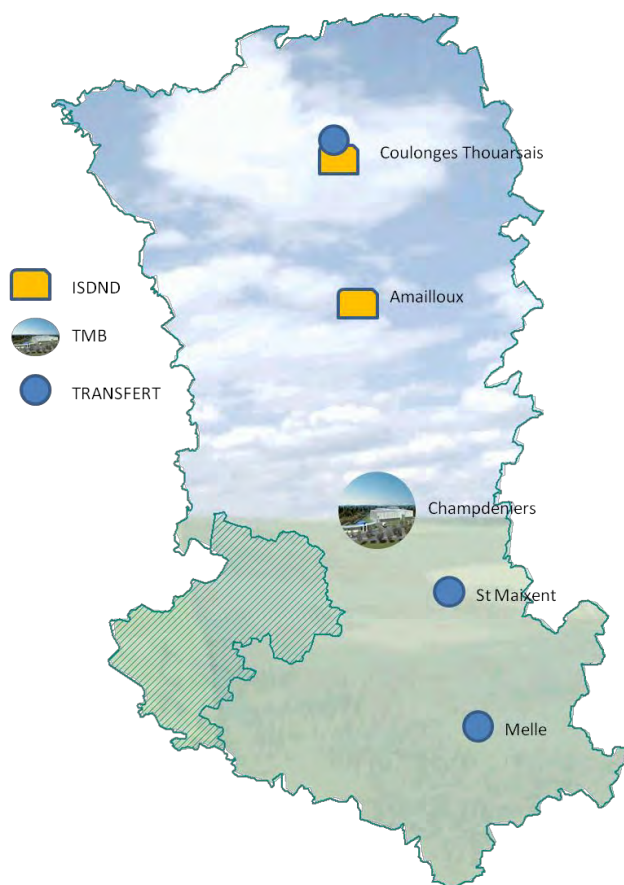
1.2.4 Organisation générale du service public de traitement des déchets ménagers

Les actions de traitement concernent :

- les opérations de transfert des déchets en station de transfert ;
- les opérations de transport depuis les stations de transfert vers les lieux de traitement ;
- les opérations de séparation, préparation en usine de tri mécano biologique pour les ordures ménagères résiduelles (OMR) ;
- les opérations de stockage des déchets ultimes en centre de Stockage appelés ISDND (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux).

L'ensemble de ces quatre opérations constitue le TRAITEMENT, essence même de la compétence du SMITED.

1.3 INVENTAIRE, CAPACITES ET MODE D'EXPLOITATION DES MOYENS DONT DISPOSE LE SMITED POUR ACCOMPLIR LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS



1.3.1 Les stations de transfert

Le SMITED exploite trois stations de transfert du Nord au Sud du Département. Accessoirement, et à la demande d'un de ses adhérents, l'Agglo2B, il procède à l'enlèvement de déchets ménagers directement depuis un lieu de dépotage exploité par la Sté Brangeon à Bressuire et collectés par elle.

Le quai de transfert de Loubeau-Melle

Mis à disposition par le propriétaire le Sictom de Loubeau, cet équipement reçoit les déchets du sud du département : ex Sictom de Loubeau et ex Communauté de Communes Cœur de Poitou, regroupés en 2017 en communauté de communes Mellois en Poitou.

C'est une installation classée pour la protection de l'environnement par arrêté préfectoral n° 4497 du 07 avril 2006 sous l'ancienne rubrique 322-A modifiée par décret n°2010-369 du 13-04-2010 en rubrique 2716.2 et d'une capacité autorisée de 20 000 tonnes/an. Le site est exploité en régie.

En 2018, 11 160 tonnes de déchets ont été transférées avant d'être transportées vers les unités de préparation ou de traitement **+2.33%** par rapport à 2017).

Le projet de modernisation du quai de transfert du Mellois est ajourné.

Le quai de transfert de Ste Eanne-St Maixent

Mis à disposition par le propriétaire le SMC, cet équipement reçoit les déchets collectés par le SMC sur un territoire couvrant la Gâtine et le Val de Sèvre.

C'est une installation classée pour la protection de l'environnement par arrêté préfectoral n° 4498 du 07 Avril 2006 sous l'ancienne rubrique 322-A modifiée par décret n°2010-369 du 13-04-2010 en rubrique 2716.2 et d'une capacité autorisée de 18500 tonnes/an. Le site est exploité en régie.
En 2018, 3402 tonnes ont été transférées depuis ce site +12.72% par rapport à 2017).
La fin de la mise à disposition du quai de Ste Eanne a été décidée le 14 septembre 2018 avec effet au 1^{er} janvier 2019.

Le quai de transfert de La Loge

Propriété du SMITED, il a été mis en service à la fermeture du CSDU de La loge 1.
8517 tonnes de déchets ont été transférées en 2018 (-3.9% par rapport à 2017).
C'est une installation classée pour la protection de l'environnement par arrêté préfectoral n° 4276 du 15 Novembre 2004 sous l'ancienne rubrique 322-A modifiée par décret n°2010-369 du 13-04-2010 en rubrique 2716.2 et d'une capacité autorisée de 20 000 tonnes/an. Le site est exploité en régie.

1.3.2 Les moyens de transport

Le SMITED organise le transport par gros porteurs (GP) et en assure la gestion en régie. L'activité de transport de déchets dangereux et non dangereux est déclarée auprès des services de l'Etat et enregistrée par récépissé sous le n° 79-87 en date du 25 janvier 2016 pour une durée de 5 ans.
Il indemnise les adhérents pour les transports effectués en direct par les bennes à ordures ménagères au-delà d'une distance de 15 km parcourus en dehors du territoire de collecte. Le reste est acheminé directement après collecte par les adhérents.

Le SMITED dispose de véhicules gros porteurs chargés d'acheminer les déchets des quais de transfert vers l'usine de tri mécano biologique ou les centres de stockage ou de traitement. Il dispose de 4 véhicules dédiés à cette activité : Deux ensembles tractés semi-remorques à fond mouvant alternatif, une semi-remorque statique à fond mouvant en rotation sur site, et deux véhicules avec remorque porteurs de caissons amovibles.

Chaque véhicule transporte en moyenne 22 à 25 tonnes de déchets, soit l'équivalent du contenu de deux et demi à trois bennes de collecte.

Le transport par gros porteurs est source d'économie et d'optimisation du transport par rapport à une benne de collecte au-delà d'une distance de 40 km.

Les transports par gros porteurs sont organisés autour d'un axe nord sud avec passage sur le site de Champdeniers pour ce qui concerne les OMR. Les déchets prétraités stabilisés et conditionnés sont également expédiés de Champdeniers vers les unités de stockage. Depuis 2017, une partie du transport est attribuée par marché à un prestataire.

En 2018, 55 943 tonnes ont été acheminées vers les unités de traitement et prétraitement par les moyens du SMITED ou directement par les collectivités. Le fret de sortie-retour représente 29 878 tonnes également transportées.

L'activité transport aura donc concerné 85 821 tonnes roulées, soit **+0.32 %** par rapport à 2018.

Les frais de transport des tonnages livrés par le SMITED en cimenterie sont intégralement pris en charge par le cimentier, ce qui diminue d'autant le coût de cette filière.

1.3.3 L'usine de tri mécano biologique (TMB) de Champdeniers

C'est une unité industrielle de séparation, préparation, stabilisation et conditionnement des OMR. C'est une installation classée pour la protection de l'environnement autorisée par arrêté préfectoral n°4597 en date du 18 décembre 2006, et arrêté complémentaire du 9 janvier 2012
Sa capacité totale annuelle autorisée est de 60 000 tonnes/an. Elle a reçu 47471.34 tonnes de déchets en 2018, soit **-2.31%** par rapport à 2017.

La Commission locale d'information a été réunie le 8 novembre 2018.

★ *L'usine de tri mécano biologique fait l'objet d'un rapport annuel séparé.*

1.3.4 L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de La Loge, commune de Coulonges Thouarsais

Implantée à proximité de l'ancien site de stockage fermé en 2007 et actuellement en phase de suivi post exploitation, c'est une installation classée pour la protection de l'environnement autorisée par arrêté préfectoral n° 4274 du 15 novembre 2004 complété par l'arrêté préfectoral n° 5054 du 30 décembre 2010 portant sa capacité à 30000 tonnes par an sous la rubrique 2760.2 de la nouvelle nomenclature. Depuis 2015, le site bénéficie d'une autorisation pour recevoir 40 000t/an. Il a reçu 33 384 tonnes de déchets résiduels stabilisés ou conditionnés (soit **-2%** par rapport à 2017) y compris 2871 tonnes de Déchets de Activité Economique locale (DAE) en 2018.

L'installation est exploitée en régie.

L'ancienne installation de stockage « La Loge 1 » est en phase de suivi trentenaire. La valorisation du biogaz a permis de produire 1.62 MW d'électricité en 2018 et d'évaporer une partie des lixiviats extraits. En 2018, l'utilisation des lixiviats en aspersion préventive incendie sur le massif de déchets a été évité, un recours au traitement par osmose inverse ayant été privilégié.

★ *Le site de stockage de La loge fait l'objet d'un rapport annuel séparé.*

1.3.5 L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux SITA Centre Ouest, commune d'Amilloux

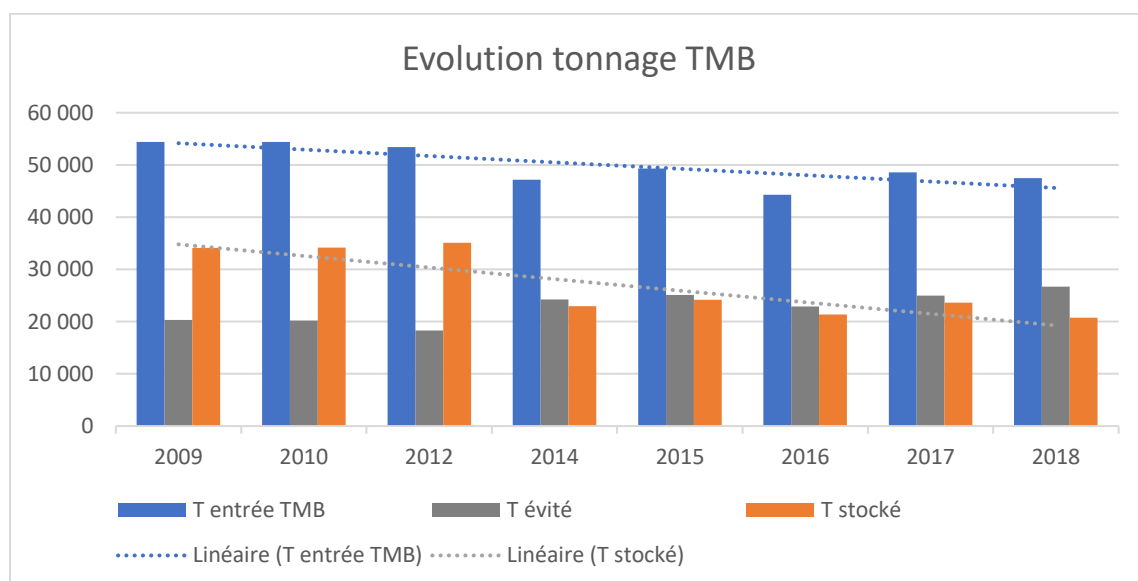
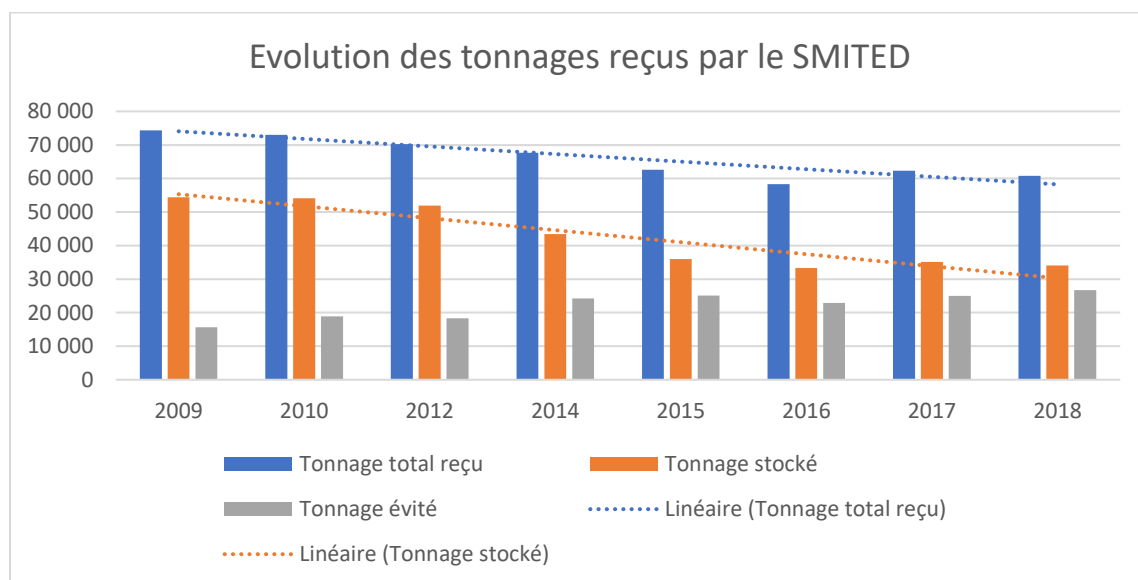
Implanté dans les bois d'Amilloux, le site est autorisé par arrêté préfectoral n°4357 en date du 26 Avril 2005. En 2018, 2893 tonnes de tout venant ont été apportées sur ce site par le SMITED, les travaux d'aménagement de nouveaux casiers ayant pris du retard site aux intempéries de l'hiver 2017/2018.

Le bilan énergétique de combustion des CSR et de valorisation du biogaz (soit l'équivalent de 7.1 Mwhe), déduction faite des énergies fossiles consommées par le SMITED (électricité et carburant soit l'équivalent de 2.8 Mwhe) fait apparaître un bilan excédentaire d'un peu plus de 4 Mwhe en faveur du SMITED.
--

1.4 SYNOPTIQUE PRESENTANT LES FLUX 2018 DE DECHETS MENAGERS TRAITES PAR LE SMITED (DANS SES EQUIPEMENTS ET EQUIPEMENTS PRIVES)

Quantités produites par les collectivités :

Collectivité productrice	TTX	OMR	TV
CA NIORTAIS	4 833,12	4 833,12	0,00
CA2B	14 627,08	10 165,22	4 461,86
CC AIRVAUDAIS VDT	1 802,32	1 240,92	561,40
CC DU THOUARSAIS	9 034,56	7 322,52	1 712,04
CC MELLOIS TEOM 78%	5 801,57	4 575,02	1 226,55
CC MELLOIS REOM 22%	5 641,09	4 374,64	1 266,45
CC PARTHENAY GATINE	6 193,64	4 865,16	1 328,48
SMC	10 109,86	7 877,70	2 232,16
CC VAL DE GATINE	2 733,44	2 217,04	516,40
Total	60 776,68	47 471,34	13 305,34



SYNOPTIQUES DES FLUX OMR - 2018

ENTREES							
TOTAL		60 776,68					
Collectivité productrice	TTX	OMR	TV	SYNTHESE GLOBALE OMR +TV			
CA NIORTAIS	4 833,12	4 833,12	0,00	tonnes		%	
CA2B	14 627,08	10 165,22	4 461,86	ENTREES	60 776,68	100%	
CC AIRVAUDAIS VDT	1 802,32	1 240,92	561,40	TMB	47 471,34		
CC DU THOUARSAIS	9 034,56	7 322,52	1 712,04	VALO EVIT	26 702,98	44%	
CC MELLOIS TEOM 78%	5 801,57	4 575,02	1 226,55	ISDN LG	31 202,72	51%	
CC MELLOIS REOM 22%	5 641,09	4 374,64	1 266,45	ISDN EXT	2 870,98	5%	
CC PARTHENAY GATINE	6 193,64	4 865,16	1 328,48				
SMC	10 109,86	7 877,70	2 232,16	VALO TMB SUR OMR		56%	
CC VAL DE GATINE	2 733,44	2 217,04	516,40				
Total	60 776,68	47 471,34	13 305,34	PM LG: DAE non comptés	2 251,34	Ste Eanne = 437,56t; La Loge 1813,78t	
				PM AM: DAE non comptés	22,20	Ste Eanne = 22,20t	
↓ validé CITEO ↓							
FLUX DIRECTS		TRANSFERTS					
OMR	14 103,04	Site	TTX	OMR	TV		
TV	8 580,18	BRESSUIRE	10 140,40	10 140,40	0,00		
Total	22 683,22	LA LOGE	8 517,10	8 517,10	0,00		
↓		STE EANNE	3 402,78	1 170,62	2 232,16		
UNITES DE TRAITEMENT		LOUBEAU	11 160,94	8 667,94	2 493,00		
Total	60 737,56	NIORT	4 833,12	4 833,12	0,00		
↓		Total	38 054,34	33 329,18	4 725,16		
↓							
TMB							
OMR Dir	14 103,04						
OMR Trans	33 368,30						
↓							
ISDND LG							
OMR Dir	0,00						
OMR Trans	0,00						
TV Dir	7 246,70						
TV Trans	3 187,66						
↓							
ISDND EXT							
OMR Dir	0,00						
OMR Trans	0,00						
TV Dir	1 333,48						
TV Trans	1 537,50						
↓							
VALO THERMIQUE							
CSR	5 560,55						
↓							
VALO MAT							
Ferreux 1	473,26						
Ferreux 2	140,34						
Alu	50,92						
Compost	2 884,10						
↓							
PERTE MASSIQUE							
DIF	15 088,23						
↓							
ISDND NTAXE							
INERTES	2 505,58						
↓							
SORTIES TMB							
Total	47 471,34						

2 - DEUXIEME PARTIE – INDICATEURS FINANCIERS

2.1 MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES

2.1.1 Marchés de travaux :

MARCHES DE 25 000 à 220 999 € HT

N° Marché	Objet	Date du marché	Attributaire	Code postal attributaire	Montant HT
2018-021	Travaux urgents Air TMB	18/07/2018	TC PLASTIC	44160 PONTCHATEAU	80 864 €
2018-018	Mise en conformité désenfumage TMB	11/09/2018	ESSEES	02250 MARLE	84 557€
2018-019	Mise en conformité Equipement production TMB	19/09/2018	SMAC	16430 CHAMPNIERS	55 944€
2018-022	Remise état transfert LOUBEAU				
	Lot 1 : Maçonnerie	27/09/2018	CORB	79400 EXIREUIL	11 212€
	Lot 2 : Clôtures	27/09/2018	ID VERDE	79210 PRIN DEYRANCON	35 765 €
	Lot 3 : Chaudronnerie Métallique	27/09/2018	GFM	79210 PRIN DEYRANCON	51 764 €
2018-023	Travaux d'assainissement LOUBEAU	26/09/2018	PELLETIER TP	79143 CERIZAY	86 881 €
2018-024	Travaux de voirie LOUBEAU	4/10/2018	BOILIVEAU	79800 LA MOTHE	84 161 €
2018-026	Pompage Lagune TMB	26/09/2018	VALTERRA	79120 LEZAY	12 470 €

2.1.2 Marchés de fournitures :

MARCHES DE 25 000 à 220 999 € HT

N° Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant HT
2018-002	Fourniture Gazole Transport	10/01/2018	PARTHENAY DISTRIBUTION	79200 PARTHENAY	135 000 €
2018-003	Fourniture GNR et FOD La Loge	10/01/2018	CPO	79100 STE-VERGE	36 161 €
2018-004	Fourniture GNR Transferts St-Martin les Melle, Ste-Eanne + TMB	01/01/2018	FALLOURD	79400 St-MAIXENT	30 000 €
2018-007	Fourniture acide sulfurique TMB	19/01/2018	QUARON	79000 NIORT	20 000 €
2018-020	Renouvellement chargeuse TMB	16/11/2018	SOLOMAT	87280 LIMOGES	188 000 €
2018-027	Fourniture d'un tractopelle Loubeau	27/08/2018	M3 JCB	79000 NIORT	48 000 €

2018-037	Fourniture d'un ensemble routier	21/11/2018	UGAP		175 030 €
----------	----------------------------------	------------	------	--	-----------

2.1.3 Marches de services :

MARCHES DE 25 000 à 220 999 € HT

N° Marché	Objet	Date du marché	Attributaire	Code postal attributaire	Montant HT
2018-001	Entretien du parc des pneumatiques 2018	01/01/2018	AYME SA	79200 CHATILLON SUR THOUET	27 023 €
2018-006	Hydro-curage La Loge, Loubeau et TMB	16/01/2018	GAURIT AEOS	79100 LOUZY	42 638 €
2018-011	Transport Prestations extérieures	28/02/2018	TRANS BM	85200 BOURNEAU	131 686 €
2018-028	Entretien Poids lourds	09/10/2018	GARAGE JAULIN	79400 ST-MAIXENT	34 200 €
2018-036	Entretien Engins de manutention	16/11/2018	BERGERAT MONNOYEUR	93200 ST-DENIS	163 800 €

MARCHES DE 221 000 € à 2 599 999.99€ HT

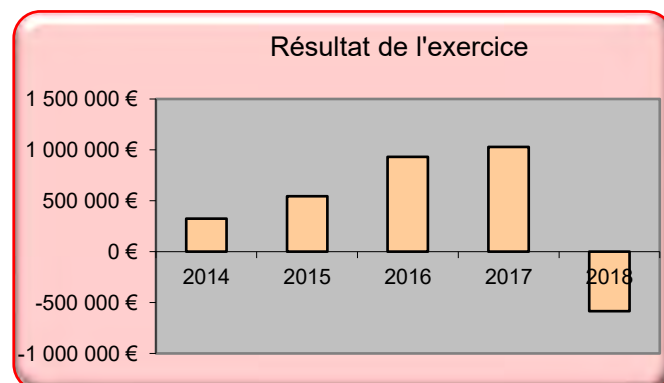
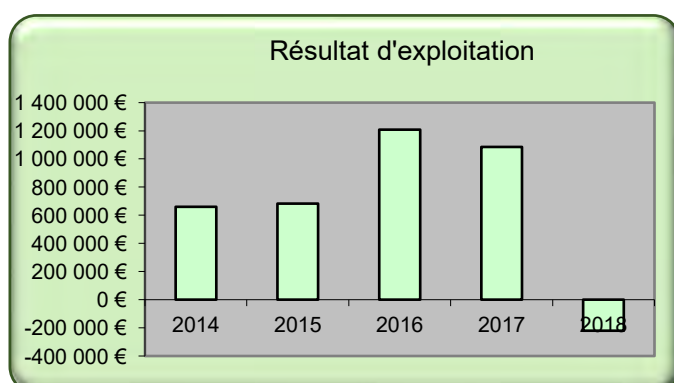
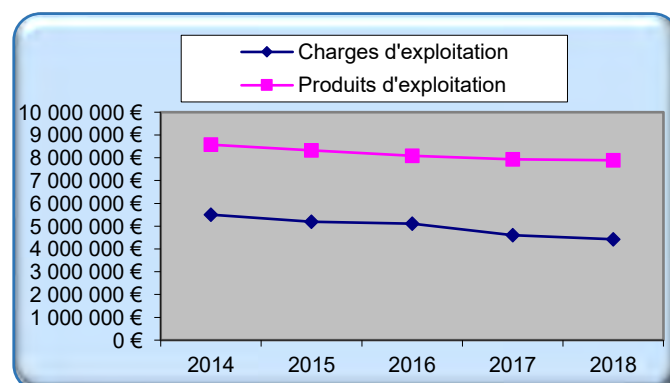
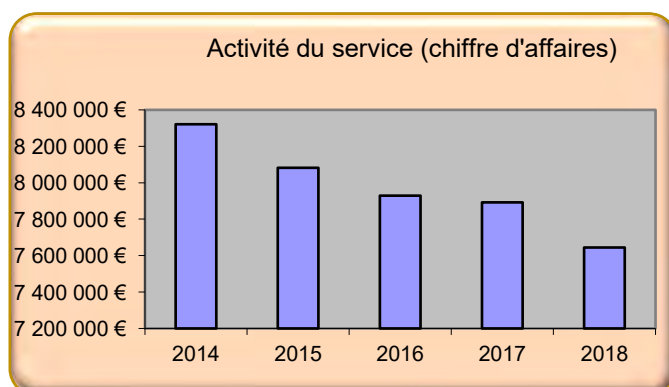
N° Marché	Objet	Date du marché	Attributaire	Code postal attributaire	Montant HT
2017-001	AMO TMB 2	18/12/2017	NALDEO	44000 NANTES	161 900€
2017-003	Gérance TMB	09/02/2018	COVED	44800 ST-HERBLAIN	146 060€
2018-001	Elimination déchets résiduels hors OMR	18/06/2018	SUEZ	33603 PESSAC	216 000 €
2018-002	Transport 2019	19/11/2018	SITM	44480 DONGES	142 156 €
		07/12/2018	MAUFFREY	49120 CHEMILLE	68 203 €

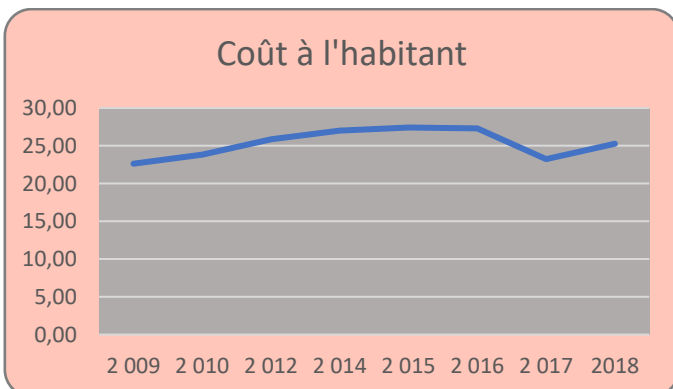
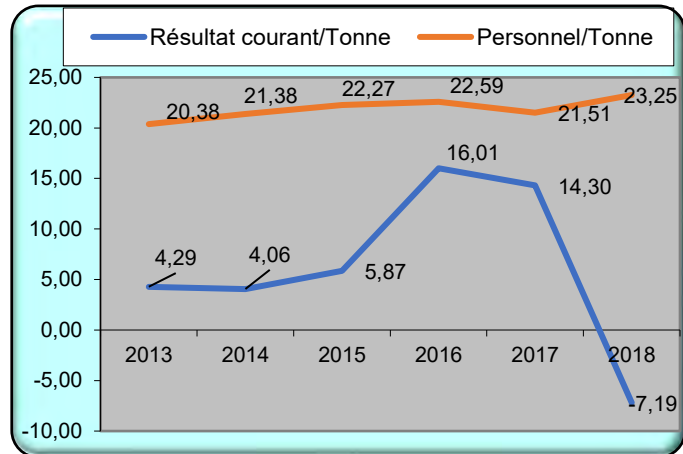
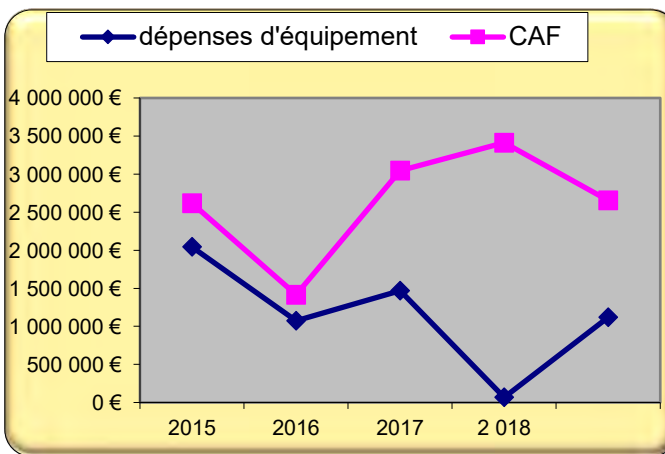
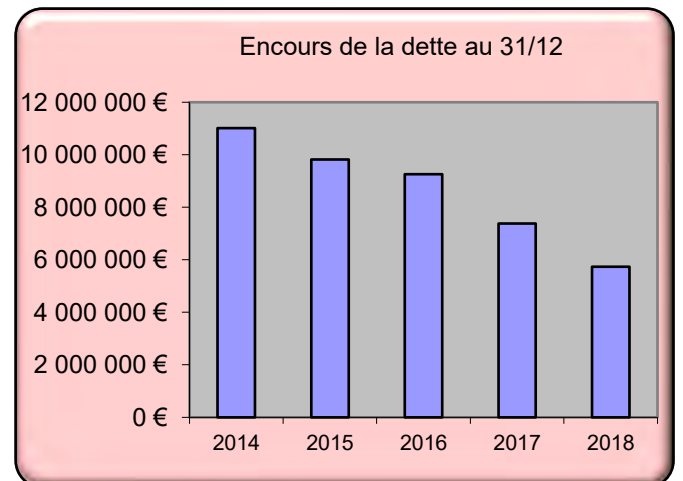
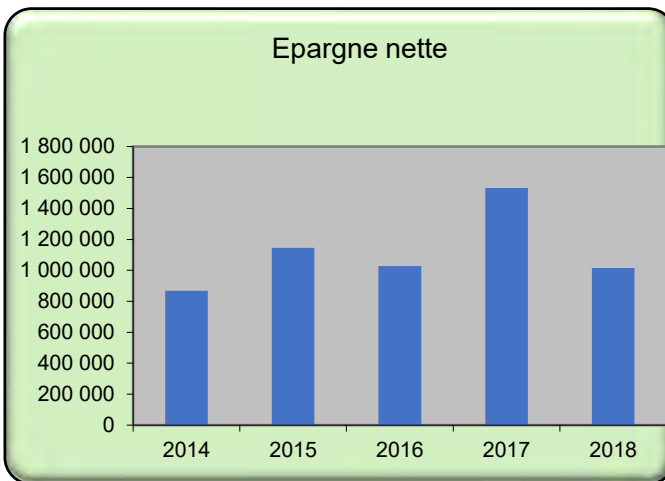
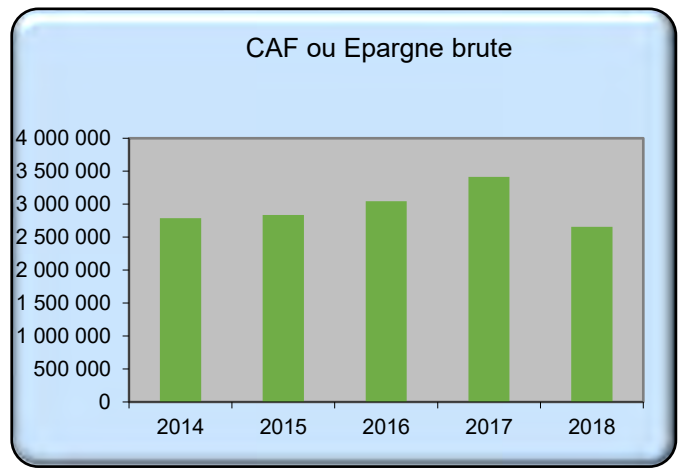
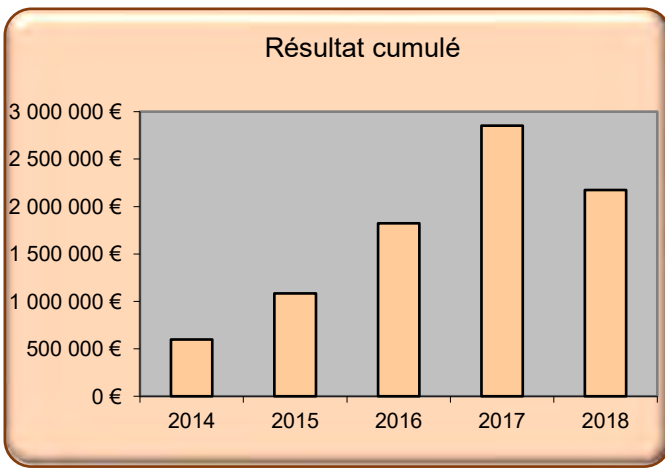
2.2 TABLEAUX DE BORD FINANCIERS

2.2.1 Montant annuel global des dépenses

Dépenses de Fonctionnement	8 322 838.00 €
Recettes de Fonctionnement	7 737 743.93 €
Résultat net de Fonctionnement 2018	-85 094.07€
Report Excédentaire antérieur	2 759 979.40 €
Soit un Résultat cumulé de Fonctionnement fin 2018 de	2 174 885.33 €
En investissement, les résultats sont les suivants	
Dépenses d'Investissement	2 116 723.94 €
Report excédentaire n-1	460 199.15 €
Recettes d'Investissement	2 768 916.62 €
Résultat d'Investissement 2018	1 112 391.83 €
Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à	
	1 119 093.87 €
Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à	
	600 000.00 €
Soit un solde net d'investissement fin 2018 de	593 297.96 €
Résultat cumulé des deux sections	2 768 183.29 €

2.2.2 Ratios





2.3 LES COÛTS DU SERVICE SELON LA METHODE COMPTA COÛTS

2.3.1 - Structure du coût par poste de charges

Structure des charges	Charges en k€HT	%
Structure	335 k€	5%
Communication	11 k€	0%
Prévention	41 k€	1%
Transfert/transport	1 181 k€	18%
Traitement	4 879 k€	75%
Total charges matrice en k€HT	6 512 k€	100%

2.3.2 - Structure du coût par poste de produits

Structure des produits	Produits en €	%
Produits industriels	78 k€	1%
Soutiens		0%
Aides	23 k€	0%
Total produits matrice en €	7 489 k€	100%
Contributions	7 175 k€	30 €TTC/hab.
Taux de couverture	116%	

2.3.3 - Les coûts aidés en €HT/tonne des flux

<u>Coût aidé en €HT/tonne</u>	Tous flux	OMR	Autres flux
SMITED	337 €HT/t	119 €HT/t	218 €HT/t

Smited (3958) - Matrice 2018
Coûts agrégés en € HT par habitant

Année 2018 Montants en euro HT / habitant		Flux des déchets			Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Gestion du passif	Déchets des professionnels		
Ratio en kg collecté/habitant		199,00		15,00	199,00	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	1,35	0,01	0,04	1,40
		Communication	0,05	---		0,05
		TOTAL Fonctionnelles	1,39	0,01	0,04	1,45
	Techniques	Prévention	0,17	---	---	0,17
		Transfert/Transport	---	---	---	---
		Transfert	1,60	---	0,26	1,86
		Transport	2,10	---	0,99	3,09
		TOTAL Transfert/Transport	3,70	---	1,25	4,95
		Traitement des déchets non dangereux	1,21	---	---	1,21
		Tri mécano-biologique	12,27	---	---	12,27
		Stockage de déchets non dangereux	5,33	0,41	1,23	6,97
		Traitement des inertes	---	---	0,27	0,27
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	18,81	0,41	1,50	20,72
		Autres charges	---	---	---	---
		TOTAL Techniques	22,68	0,41	2,75	25,84
TOTAL Charges		24,07	0,42	2,80	27,29	
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	0,03	---	---	0,03
		Matériaux	0,24	---	---	0,24
		Compost	0,06	---	---	0,06
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	0,33	---	---	0,33
		Prestations à des tiers	---	---	0,89	0,89
		Autres produits		---	---	
	TOTAL Industriels	0,33	---	0,89	1,22	
	Soutien		---	---	---	---
	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	0,09	---	---	0,09
		Subventions de fonctionnement		---	---	
TOTAL Aides		0,10	---	---	0,10	
TOTAL Produits		0,43	---	0,89	1,32	
Autres infos	Montant de la TVA acquittée		---	---	---	---
	Contribution des usagers	Redevance spéciale & facturations usagers	---	---	---	---
	Contribution des collectivités		30,06	---	---	30,06
	TOTAL Contributions		30,06	---	---	30,06

Année 2018 Montants en euro HT / habitant		Flux de déchets			Total
		Ordures ménagères résiduelles	Gestion du passif	Déchets des professionnels	
Coût complet		24,07	0,42	2,80	27,29
Coût technique		23,74	0,42	1,91	26,07
Coût partagé		23,74	0,42	1,91	26,07
Coût aidé HT		23,64	0,42	1,91	25,97
TVA acquittée					
Coût aidé TTC					
Montant des contributions		30,06			30,06

Smited (3958) - Matrice 2018
Coûts agrégés en € HT par tonne hors gravats

Année 2018 Montants en euro HT / tonne			Flux des déchets			Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Gestion du passif	Déchets des professionnels		
Ratio en kg collecté/habitant			199,00		15,00	199,00	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	6,77	0,07	2,77	6,55	
		Communication	0,23	---	0,16	0,22	
		TOTAL Fonctionnelles	7,00	0,07	2,93	6,77	
	Techniques	Prévention	0,86	---	---	0,86	
		Transfert/Transport	---	---	---	---	
		Transfert	8,03	---	17,03	8,67	
		Transport	10,57	---	65,24	14,45	
		TOTAL Transfert/Transport	18,61	---	82,27	23,12	
		Traitement des déchets non dangereux	6,06	---	---	6,06	
		Tri mécano-biologique	61,68	---	---	61,68	
		Stockage de déchets non dangereux	26,81	1,89	81,11	32,55	
		Traitement des inertes	---	---	18,02	18,02	
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	94,55	1,89	99,13	96,77	
	Autres charges	---	---	---	---		
	TOTAL Techniques	114,02	1,89	181,40	120,69		
TOTAL Charges			121,02	1,96	184,33	127,46	
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	0,13	---	---	0,13	
		Matériaux	1,22	---	---	1,22	
		Compost	0,30	---	---	0,30	
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	1,65	---	---	1,65	
		Prestations à des tiers	---	---	58,58	58,58	
		Autres produits	0,02	---	---	0,02	
	TOTAL Industriels	1,67	---	58,58	5,70		
	Soutien			---	---	---	---
	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	0,48	---	---	0,48	
		Subventions de fonctionnement	0,01	---	---	0,01	
TOTAL Aides		0,48	---	---	0,48		
TOTAL Produits			2,15	---	58,58	6,15	
Autres infos	Montant de la TVA acquittée		---	---	---	---	
	Contribution des usagers	Redevance spéciale & facturations usagers	---	---	---	---	
	Contribution des collectivités		151,14	---	---	151,14	
	TOTAL Contributions		151,14	---	---	151,14	

Année 2018 Montants en euro HT / tonne	Flux de déchets			Total
	Ordures ménagères résiduelles	Gestion du passif	Déchets des professionnels	
Coût complet	121,02	1,96	184,33	127,46
Coût technique	119,35			131,05
Coût partagé	119,35			131,05
Coût aidé HT	118,87			130,57
TVA acquittée				
Coût aidé TTC				
Montant des contributions	151,14			151,14

3 TROISIEME PARTIE : VOLET SOCIAL

3.1 L'EMPLOI ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1.1 Emplois

Au 31 décembre 2010 les effectifs totaux du Smited étaient de 38 agents.
Fin 2018, les effectifs permanents sont stabilisés à 27 salariés ETP (effectif en baisse de 40% en 8 ans).

3.1.2 Mouvements

4 Départs : 1 démission et 3 départs en retraite
2 Arrivées : 2 recrutements nouveaux : un chef d'équipe au TMB et un responsable Hygiène et sécurité

3.1.3 Formations

En 2018, 1106 heures de formation professionnelle ont été dispensées aux agents dans le cadre de l'amélioration de leurs compétences professionnelles, soit en moyenne 41 heures par agent (+11h/agent par rapport à 2016).

Les autorisations d'absences syndicales et congés de formation syndicales professionnelles représentent 355 heures (-285 h de moins qu'en 2017).

3.1.4 Volume horaire travaillé

Volume horaire disponible	43 389 heures
Maladie	1 092 heures
Congé maternité et paternité	28 heures
Accident de travail et trajet	42 heures
Temps partiel thérapeutique	0 heure
Autorisations d'absence	189 heures
Volume horaire réalisé	42038 heures soit 97%

L'absentéisme représente 3% du volume horaire total.

3.1.5 Travailleurs handicapés

En 2018, cinq agents relèvent du statut de travailleur handicapé.

3.1.6 Accidents du travail et de trajet

On ne relève aucun accident du travail en 2018 mais un accident de trajet.

3.2 CREATION D'UNE REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE

Le 23 novembre 2018, les élus du SMITED ont validé la création d'une régie à autonomie financière avec effet au 1^{er} janvier 2019. Cette régie est un service public industriel et commercial. Ceci signifie que le personnel sera dorénavant recruté selon les règles du code du travail, convention collective des déchets. Ainsi, les contractuels du SMITED se sont tous vus proposer un CDI de droit privé, comme l'exige la réglementation dans ce cas.